

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Mr GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Agnès, BELABED, PERROT, DIEUMEGARD Marie-France, FAYAT, LOPES DUQUE, MARIÉ, ROUÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, BIGOT, AUGROS, GUIBERT, RICHARD, LOPES DUQUE, LAMÉ, GUIVARC'H DIENNE.

Absents : Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mme DIDERIK avec pouvoir Mr JACQUIER, Mme MANASSÉ avec pouvoir à Mme PERROT, Mr SAILLARD avec pouvoir à Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA,

Absente sans pouvoir : Mme AUGROS.

Madame PERROT a élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Mr GOUROVITCH exprime sa profonde satisfaction d'avoir obtenu le terrain situé derrière le collège destiné à notre futur groupe scolaire. Il y a plus de 10 ans que la commune travaillait à la suppression d'une partie de la zone de la grande couture comme zone de compensation pour la protection du busard.

C'est désormais chose faite grâce à l'aide du Président de la Communauté d'agglomération du Val d'Europe, de sa Directrice et de Mr CHAUVET d'EPAFRANCE, Je leur adresse mes plus vifs remerciements.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mr GUIBERT présente les 8 jeunes qui vont constituer le nouveau conseil municipal des jeunes en remerciant les collègues élus et les agents et notamment Mr BIGOT et Mr FISCHER qui ont participé activement à la constitution de ce nouveau CMJ.

Agathe, Thiago, Valentine, Elisa, Maelle, Clara, Louane et Ambre se présentent. Mr le maire leur remet à chacun leur écharpe tricolore en les félicitant de leur engagement citoyen.

Mr GUIBERT rappelle que le CMJ est une nécessité et une véritable chance. C'est un bel exemple d'engagement citoyen et de travail dans l'intérêt collectif. De nombreuses réalisations ont vu le jour avec le précédent conseil, un street work out, une tour à hirondelles, un trompe l'œil sur l'ancienne station d'épuration qui doit être réalisé prochainement.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte rendu du conseil municipal

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARRETE

Mr LAMÉ remercie Carole CHAUMEIL et Manuel SCHLAYEN qui ont participé aux travaux d'élaboration de ce document d'urbanisme très technique. Il s'agit d'un document de planification urbaine intercommunal qui définit les conditions d'utilisation des sols.

Avec le temps, différents aspects législatifs et réglementaires ont alourdi la procédure pour répondre aux nouveaux défis contemporains : la transition énergétique, la préservation des ressources et la décarbonation.

Ce document d'urbanisme vise à améliorer le cadre de vie des habitants tout en diversifiant l'offre d'habitat. La maison intergénérationnelle s'inscrit dans cette démarche.

Un volet transport s'ajoute à ce document qui développe toutes les mobilités douces, itinéraires pédestres, pistes cyclables, zones piétons et favorise les transports en commun.

Le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) a été voté en 2023. Il mixte les enjeux humains écologiques et économique avec une vision à long terme.

Le règlement d'urbanisme a été travaillé de façon à maintenir un urbanisme raisonné et prévenir les troubles de voisinage.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) précisent les zones à aménager dans le futur. Elles sanctuarisent un espace comme l'OAP du centre-ville dont l'objectif est de créer un cœur de village attractif.

Le PLUI a été arrêté en mars 2025 par le conseil communautaire, il est désormais transmis à toutes les personnes publiques associées qui vont faire leurs observations puis il sera soumis à la rentrée, à l'enquête publique.

Parallèlement à cette révision du PLUI, le schéma directeur régional dit SDRIF E permet une urbanisation de 14 ha dont 4 hectares non cartographiés.

Ces dernières semaines ont été consacrées à la modification des zones dans le secteur de la grande couture. L'OAP prévue initialement à proximité du ru n'a plus lieu d'être car ces parcelles vont rester zone de compensation du busard, nous demandons donc leur classement en zone A. Le futur terrain de l'école au sud du collège classé zone A, deviendra une zone UE destiné à de l'équipement public.

La DRIEAT a approuvé cette modification tout en renforçant les contraintes environnementales dans la zone A en prévoyant à certains endroits la plantation de haies. Enfin si l'Etat autorise aujourd'hui une urbanisation de 14 hectares, la commune se contentera de 1,7 hectares.

Mme ROUÉ constate alors l'abandon de la future zone d'activité de la grande couture et s'inquiète des risques de contamination du groupe scolaire à proximité des champs par des produits phytosanitaires.

Mr GOUROVITCH précise que les agriculteurs exploitant ces terres s'engagent à pratiquer une agriculture bio du fait de la présence proche du busard.

Le conseil municipal approuve le projet de PLUI arrêté sous réserve de la modification des 2 zones de la grande couture comme évoqué précédemment.

Vote pour 20, Mme ROUÉ ne prend pas part au vote. 5 abstentions Mr BIGOT, Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mr LEBOULLENGER.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr GUIBERT remercie les élus qui l'ont aidé dans la gestion de ce dossier, notamment Mr BIGOT et Mr FISCHER.

Mme ROUÉ souhaite connaître la raison de l'attribution d'une subvention au Collégial. Mr GUIBERT informe que cette association participera à des évènements sur la commune.

Mme TWARDAWA ne prend pas part au vote de la subvention au Club gymnique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

AFR 700 €

Amicale des sapeurs pompiers 3 500 €

Section de jeunes sapeurs pompiers 500 €

Amicale bouliste 1 000 €

Amicale Anciens Combattants 700 €

APE des petits loups de SGM 500 €

ARROBE 500 €

L'EPINOCHÉ 400 €

Association les amis de l'école publique 4 000 €

Club Gymnique 1 000 €

Comité des fêtes 5 300 €

Compagnie de tir à l'arc 2 000 €

Compagnie l'oiseau de l'aube 500 €

Groupement des anciens Club du 3^{ème} âge 600 €

FC COSMO 77 2 500 €

FNACA 200 €

Karaté DO SGM 2 000 €

LE COLLEG'IAL 250 €

ROUL 'AVENUE 700 €

Souvenir Français 500 €

Mr BIGOT ne prend pas part au vote.

ACQUISITION FONCIERE PARCELLE AD N°147

Le conseil municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle AD n°147 d'une superficie d'environ 850 m² au prix de 72 500 euros située à proximité du cimetière communal.

Vote pour 25, une abstention Mme TWARDAWA

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification budgétaire n°1 du budget communal qui tient compte des opérations des dissolution de l'ex-Communauté de communes du Pays Créçois.

CONVENTION AVEC LE VAL D'EUROPE AGGLOMERATION POUR LE SOUTIEN AU REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DU COMPLEXE TENNISTIQUE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec Val d'Europe Agglomération relative à l'attribution de ce fonds d'aide à hauteur de 9 469 € et autorise Mr le maire à signer la convention.

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion pour l'année 2025 au fonds de solidarité logement 77.

TARIF LOCATION SALLES COMMUNALES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer un tarif de 5 euros de l'heure pour la location de la salle de la bergerie et la ferme des religieux destinée à des activités associatives exercées par des associations extérieures à la commune.

TARIF VACATIONS FUNERAIRES DE LA POLICE MUNICIPALE

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la fixation d'un montant unitaire des vacations funéraires à 25 €. Ce montant sera versé aux agents de police municipale assurant la surveillance :

- des opérations de fermeture de cercueil en cas de transport de corps hors de la commune de décès ou de dépôt et lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent.
- des opérations de fermeture du cercueil lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps

Vote pour 25, une abstention Mme TWARDAWA

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LA FERME DES RELIGIEUX

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conclure avec Mme CHARTIER une convention de mise à disposition d'un bureau et d'une salle d'attente dans la ferme des

religieux de façon provisoire en attendant l'aménagement d'un local dans l'ancienne mairie pour un loyer mensuel de 250 euros.

QUESTIONS ORALES

Mr BIGOT s'interroge sur l'utilisation des véhicules communaux. Mr GOUROVITCH lui répond que cette utilisation se fait conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Ce sont des véhicules de service qui servent aux agents dans l'exercice de leurs différentes missions.

Mr BIGOT constate un mauvais entretien des fossés et des talus. A certains endroits la visibilité routière est masquée.

Mr GOUROVITCH rappelle que depuis 2014, la commune n'a jamais autant investi dans la voirie. Le retard pris dans le fauchage des talus est dû à une panne importante de l'épareuse qu'il a fallu remplacer, elle est commandée et devrait être opérationnelle bientôt.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.

RAPPEL IMPORTANT

Conformément à la législation à venir l'enregistrement intégral, audio et vidéo est archivé sur le site internet de la Ville de Saint-Germain-sur-Morin et est accessible par tous, gratuitement, et à tout moment à l'adresse :

[saint-germain-sur-morin.org/vos services/vie municipale/ séance du conseil municipal](http://saint-germain-sur-morin.org/vos-services/vie-municipale/seance-du-conseil-municipal).